

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 28 juillet 2022

Étaient présents : Madame RETOURNARD, Monsieur VIALLETEL, Madame KOLB, Monsieur THOMAS, Madame CAUNOIS, Madame SANDALO, Monsieur ROUSSELIN, Madame VOGUET, Monsieur MONIOT, Madame PARDOENS, Monsieur BERHAUT, Monsieur GIBRAT, Madame DESSAINT

Était(ent) absent(e) (s-es) excusé(e)(s-es) : Elise CHIARLA par Yannick THOMAS
Michel DROUIN par Pascal MONIOT,

ORDRE DU JOUR

- 1) Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement de voirie rue Edith Bourlon de Rouvre ;
- 2) Certification de la gestion forestière durable des forêts (délibération reportée)

Points divers

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Clélia DESSAINT** est nommée secrétaire **à l'unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

Délibérations du conseil

2022031 - Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement de voirie rue Edith Bourlon de Rouvre

Suite au marché public lancé le 1^{er} juillet 2022,

Vu le rapport de l'AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage), le Conseil Départemental,

Vu l'avis de la commission technique des marchés,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer les travaux d'aménagement de voirie rue Edith Bourlon de Rouvre, à l'entreprise EIFFAGE sise 32 rue des frères Garnier ZI la Dame Huguenotte 52000 CHAUMONT pour un montant de 86 928,80 € HT avec des aléas possibles de 20 %.

Certification de la gestion forestière durable des forêts (délibération reportée)

Madame le Maire présente le label PEFC relatif au développement durable de la forêt. Il s'agit d'une certification permettant d'attester la gestion forestière durable.

Monsieur Thomas explique avoir fait une demande auprès de l'organisme certificateur afin de savoir si les éoliennes en forêt étaient proscrites par le label mais sans réponse à ce jour.

Monsieur Rousselin expose que cette certification pourrait être gênante dans la poursuite du projet du parc éolien, que ce label ne pose aucune contrainte technique ni économique et cette certification ne change strictement rien à la gestion de la forêt communale puisqu'à ce jour les bois sont déjà gérés de manière durable.

Vu le projet du parc éoliens SYLV'EOLE actuellement en cours et en l'absence de réponse de l'organisme certificateur du label PEFC sur l'impact de ce label dans la poursuite du projet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rejeter l'adhésion au label PEFC.

DELIBERATION REPORTEE

POINTS DIVERS

1 – Adhésion aux communes forestières

Proposition de renouvellement de l'adhésion à l'association des communes forestières pour un montant de 190 euros par an.

2 - Point sur le projet du parc éolien SYLV'EOLE

Madame le Maire explique qu'une réunion a eu lieu à la préfecture le 6 juillet dernier avec le sous-préfet, la société Opale et la DDT relatif à la demande de retrait de la délibération demandant de lever l'EBC dans notre PLU.

Nous devons renouveler notre demande par écrit auprès de la préfecture pour ré examen par les services compétents.

3- Parcelle A563

Possibilité pour la commune de d'acquérir la parcelle boisée de A 563 permettant d'accéder à une parcelle communale enclavée. Ceci permettra d'évacuer nos bois. L'arpentage aura lieu le mercredi 14 septembre afin de déterminer la surface exacte.

4 – Travaux sur la commune

- Travaux dans la cour de l'ancienne école de Chamarandes sur la buse située dans le bief en cours.
- A compter du 01/08/2022, rénovation des pavés de la place du Tilleul ainsi que les scellements des tampons assainissement. Les riverains ont été informés par flyers dans leurs boites aux lettres.
- Mise en place d'un radar pédagogique au Hameau de Bellevue pour la fin de l'année.
- 1^{ère} réunion de chantier pour le démarrage des travaux au 1 rue du Château le vendredi 29 juillet.

5 – Verger pédagogique

Le plan du verger pédagogique a été mis à jour suite à l'aménagement sécuritaire de la rue Edith Bourlon De Rouvre. Devis en cours chez Jardipassion pour les végétaux.

6 – Halle couverte

Inauguration de la halle couverte le 10/09.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 20h51

Prochaine réunion du Conseil Municipal : à définir

A CHAMARANDES-CHOIGNES, le 28 juillet 2022

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD